

REGARDS CROISÉS

MISE EN ŒUVRE DES TRAMES VERTES ET BLEUES URBAINES ET PÉRI-URBAINES EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

*De la préservation de la biodiversité
au projet de territoire.*

ACTES DU COLLOQUE

Jeudi 7 décembre 2017 - Lyon, Hôtel de Région

Une action financée par :
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Fonds Européen de Développement Régional
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AuRA

Partenaires :
Union Régionale des Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement AuRA
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
Conservatoire National Botanique Alpin

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Ouverture du colloque : Retour sur l'ensemble de l'action régionale « Trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine – Expérimentation et observation des pratiques ».....	4
Nature et paysage, la vision d'un grand témoin.....	5
Table ronde 1 : Mise en lumière de trois retours d'expériences.....	6
Retour d'expérience n°1 : Le parc industriel de la Plaine de l'Ain (le PIPA).....	6
Retour d'expérience n°2 : Saint-Étienne Métropole.....	7
Retour d'expérience n°3 : Le Parc Livradois-Forez.....	8
Échanges avec la salle.....	9
Table ronde 2 : À l'épreuve de l'expérimentation.....	12
Retour de l'expérimentation de la communauté de communes de Cluses Arve & Montagnes.....	12
Retour de l'expérimentation de Moutiers.....	13
Retour de l'expérimentation de Saint-Martin-d'Uriage.....	14
Échanges avec la salle.....	15
Expérience sonore : paysage sonore et biodiversité urbaine.....	16
Ateliers thématiques.....	16
Atelier 1 : Trame verte et bleue et cadre de vie : du sauvage au jardiné.....	17
Atelier 2 : Les trames vertes et bleues à l'épreuve des documents réglementaires.....	18
Atelier 3 : Sensibilisation, appropriation des élus et implication citoyenne.....	19
Atelier 4 : Usages, usagers et fonctionnalité écologique, le nouveau schéma de la ville durable.....	20
Retour en images de l'approche sociologique de l'action TVB.....	21
Mots de la fin du Grand Témoin.....	22
Conclusions et perspectives.....	23
Glossaire.....	24





Colloque, 7 décembre 2017, Hôtel de Région, Lyon

INTRODUCTION

Cécile de BLIC, modératrice responsable de l'animation

////////////////////////////////////

Ce colloque s'inscrit dans le cadre de l'action régionale intitulée « Trame verte et bleue urbaine et périurbaine – Expérimentation et observation des pratiques ». Il a pour objectif de partager les démarches engagées, échanger avec les participants sur leurs perceptions de la prise en compte de la TVB et ouvrir des perspectives. L'action a été financée par la Région et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le FEDER. Ses partenaires sont l'URCAUE AuRA, la LPO, la FRAPNA, le CBNA.

L'objectif du colloque est de dresser le bilan de dix-huit retours d'expériences et de cinq expérimentations qui ont été menées dans le cadre de l'action régionale. Avec les retours d'expérience (capitalisation), l'analyse des démarches a permis d'identifier des méthodologies de travail et des bonnes pratiques en matière de TVB. Les expérimentations ont conduit à développer des méthodologies territorialisées d'accompagnement des collectivités dans cet objectif.

Les résultats vous seront donc présentés aujourd'hui avec deux tables rondes ce matin et quatre ateliers thématiques cet après-midi. Un grand témoin nous accompagne aujourd'hui : le paysagiste François-Xavier MOUSQUET. En fin d'après-midi, un retour en images est proposé avec un film réalisé par le sociologue Franck LEARD. Pour conclure ce colloque, la parole sera donnée à la présidente de la LPO Rhône-Alpes Marie-Paule DE THIERSANT et à Florence FOMBONNE ROUVIER directrice du CAUE 73, représentant Dominique PALIX, vice-présidente de de l'URCAUE AuRA.

Bonne journée et bon colloque !

OUVERTURE DU COLLOQUE : RETOUR SUR L'ENSEMBLE DE L'ACTION RÉGIONALE « TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE ET PÉRI-URBAINE - EXPÉRIMENTATION ET OBSERVATION DES PRATIQUES »

Éric FOURNIER, vice-président à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux Parcs Naturels Régionaux de la Région Auvergne Rhône Alpes

Joël BAUD-GRASSET, président de l'URCAUE AuRA et de la FNCAUE

Fabrice GRAVIER, chef du service Mobilité Aménagement Paysages à la DREAL AuRA

Le vice-président **Éric FOURNIER** remercie le président de l'URCAUE AuRA et la DREAL. La prise en charge de la biodiversité est essentielle pour le Conseil Régional. Elle se fait notamment au sein de la Commission Environnement et Développement Durable. Selon **Éric FOURNIER**, il y a un réel intérêt de la restitution des travaux auprès des services au niveau de la Région.

Dans les faits, les démarches transversales entre gestionnaires, aménageurs, urbanistes et opérateurs sont inhabituelles. Avec des partenaires tels que la LPO, la diversité régionale permet de mettre en valeur de grandes thématiques, les milieux, les espèces. Jusqu'à présent, les enjeux urbains ont bénéficié d'une moindre attention. L'apport du travail des spécialistes scientifiques est primordial. À travers les expériences pilotes, l'idée est de « généraliser » les bonnes expériences. Avec les contrats verts et bleus (CVB) portés par la Région, des formes organisationnelles et d'autres outils sont identifiés. Il s'agit d'éviter le cloisonnement dans une intention de continuité. Les travaux qui ont déjà mobilisé la Région et les CAUE doivent « faire des petits » et servir l'action régionale.

Joël BAUD-GRASSET, président de l'URCAUE AuRA, exprime le plaisir qu'il a de présider ce colloque qui clôt les travaux transversaux de l'action régionale. En matière de transversalité, cette action a bénéficié du regard des paysagistes et urbanistes des CAUE, de celui des naturalistes de la LPO, de la FRAPNA et du CBNA, et de celui d'un sociologue. Faire réseau est une notion importante au sein des CAUE avec l'intention de diffuser les bonnes idées.

Il cite un extrait d'un discours de Pompidou en 1970 à Chicago aux États-Unis (en lien avec l'actualité 2017) : « L'emprise de l'homme sur la nature est devenue telle qu'elle comporte le risque de la destruction de la nature elle-même... Il importe de la protéger pour que la terre demeure habitable à l'homme ».

Sur les territoires, l'enjeu est de densifier en maintenant un cadre de vie soutenable. Selon Serge Gros, directeur du CAUE 38 : « il faut recoudre les tissus ». « Avec ce grand respect de la nature, ouvrons ce colloque ». **Joël BAUD GRASSET** conclut en remerciant les experts, tous ceux qui ont contribué aux travaux ainsi que la Région qui en assure le financement.

Fabrice GRAVIER, chef du service Mobilité Aménagement Paysages à la DREAL, rappelle que la prise en compte de « la nature en ville » est bien portée par la politique du ministère mise en œuvre par la DREAL. Elle est liée à d'autres thématiques telles que la qualité de vie et la santé publique, la création de lien social fédérateur, la réappropriation de l'espace public par les citoyens.

Concernant la préservation et la valorisation des paysages en ville : il s'agit bien d'une politique transversale. Un centre de ressources régionales sur les paysages est en cours de développement pour valoriser notamment les expériences présentées lors de ce colloque.

En matière de transversalité, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) est un outil fédérateur dans les projets d'aménagement. Avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), l'approche devient encore plus transversale.

Pour terminer, **Fabrice GRAVIER** souligne l'importance et la qualité du travail de l'URCAUE, sa connaissance fine des territoires et sa présence dans les départements.

NATURE ET PAYSAGE, LA VISION D'UN GRAND TÉMOIN

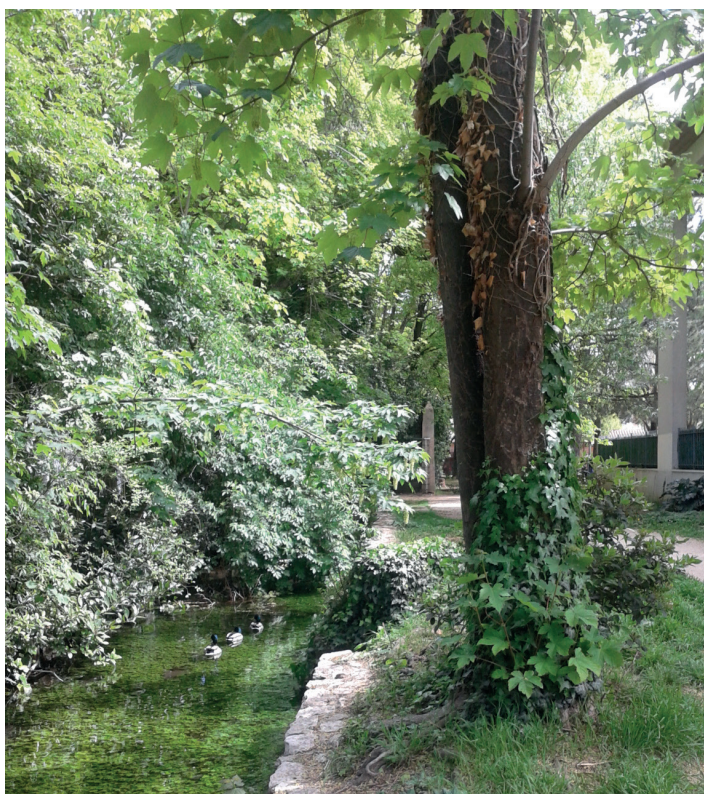
François-Xavier MOUSQUET, paysagiste

François-Xavier MOUSQUET se présente en tant que grand témoin. Il est paysagiste cofondateur de la Scop Paysages à Lille, enseignant aux Écoles Nationales du Paysage (Versailles, Marseille et Lille) et paysagiste-conseil en DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il choisit d'adopter un propos assez libre sur la vision « nature et paysage ». Selon lui, c'est « une question de posture ».

Se référant au titre du colloque, le grand témoin indique que le sous-titre est essentiel car il y a passage d'une logique à une autre : « De la préservation de la biodiversité au projet de territoire ». C'est aussi l'objet principal de son métier de paysagiste : passer d'une logique à une autre.

Le paysagiste-conseil constate qu'il y a une logique de sauvegarde et de protection tellement intense que tout projet est considéré comme « un coup porté à l'environnement ». Ainsi, toute démarche devient contestable. **François-Xavier MOUSQUET** se place dans une logique de projet et considère « qu'un bon projet est un gain pour le paysage, l'environnement, le social et l'économie ».

Cette tendance à l'enfermement dans une logique de protection pose problème selon lui. Il s'agit de comprendre ce qui en est à l'origine et comment en sortir. Tous les organismes sont initialement créés « contre quelque chose ». Pour lui, il est important de basculer dans une logique de proposition. On peut finalement identifier deux postures : ceux qui défendent (posture du contre) et ceux qui proposent (logique du pour).



Étude de Wavrans, François Delhay architecte, Michel Martino écologue et François-Xavier Mousquet, paysagiste

Le cas de l'éolien est un bon exemple : il doit être mis en place mais il est aussi considéré comme une atteinte aux paysages, à l'environnement, donc il y a une vraie ambiguïté. Pour **François-Xavier MOUSQUET**, « on est ou trop pour ou trop contre » et il convient de dépasser cette tendance. Le grand témoin plaide pour l'adoption d'une attitude confiante impliquant l'amélioration et l'enrichissement. Selon lui, il faut tendre vers cette logique-là : « passer du contre au pour » en fédérant de plus en plus. Cette démarche est suggérée implicitement dans le titre du colloque.

Dans les arts martiaux et en judo plus particulièrement, le « contre » et le « pour » ne s'opposent pas : on apprend à utiliser l'agression au profit du combat. Un coup porté devient une énergie disponible. En considérant la TVB urbaine et périurbaine, on retrouve une antinomie. Dans les milieux urbains et périurbains, l'attitude doit être foncièrement pour et porteuse de projets. Selon le grand témoin, « la TVB, c'est plus que redonner ses droits à la nature, c'est une véritable reconquête synonyme d'offensive. Cela implique des projets fédérateurs, avec des objectifs communs et partagés ».

TABLE RONDE 1 : MISE EN LUMIÈRE DE TROIS RETOURS D'EXPÉRIENCES

Norbert PERRIN, président de l'agence TRACE Paysage, paysagiste-conseil du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Lorène JOCTEUR, paysagiste-conseil au CAUE de l'Ain

Sylvie FAYOLLE, vice-présidente en charge du développement durable de Saint-Étienne Métropole (SEM), maire de Saint-Paul-en-Cornillon

Sébastien TEYSSIER, directeur de la LPO Loire

Diane DEBOAISNE, architecte-conseil, conseillère environnement-urbain, chargée de mission au CAUE du Puy de Dôme

RETOUR D'EXPÉRIENCE N°1 : LE PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN (LE PIPA)



Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

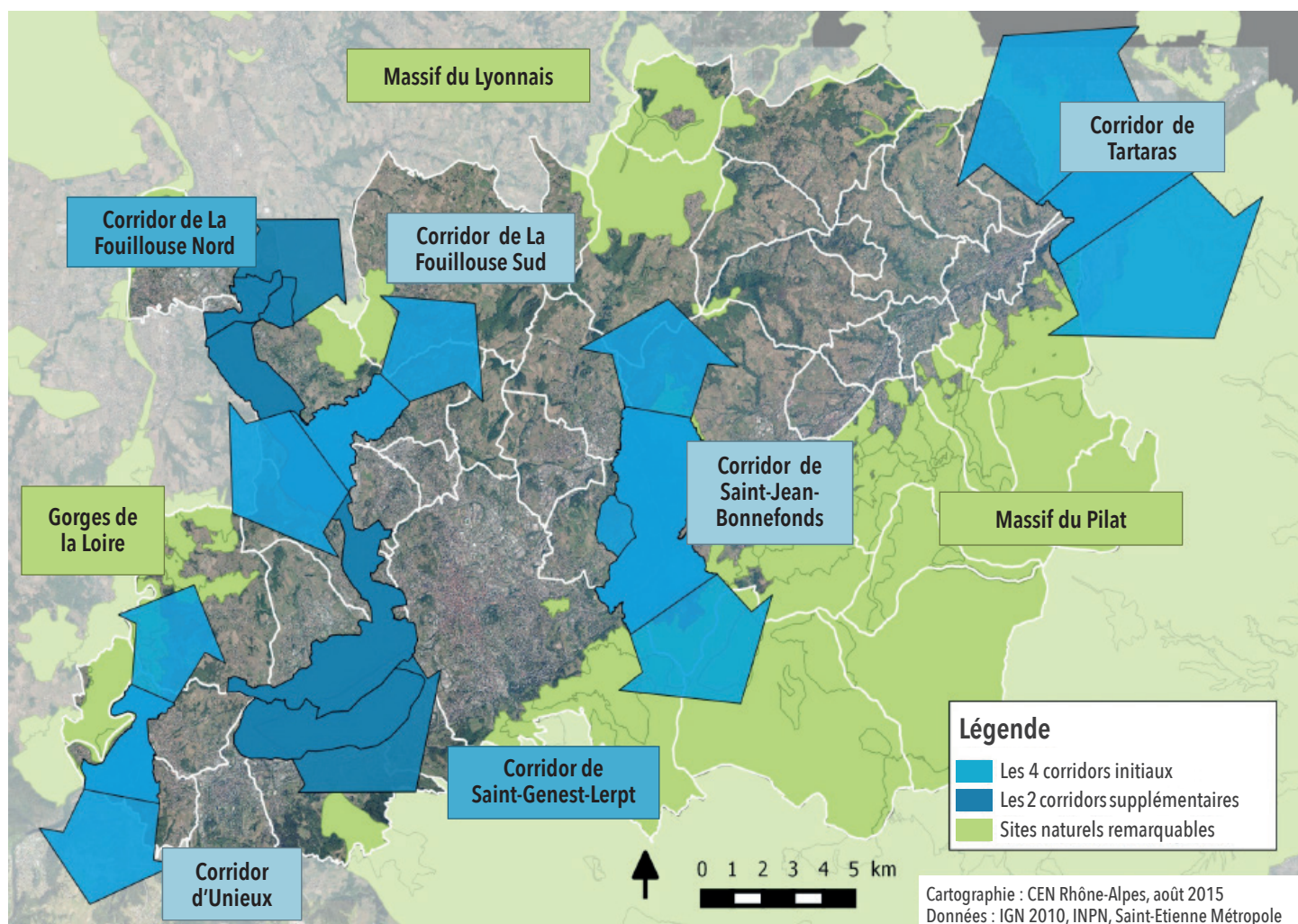
Lorène JOCTEUR introduit son propos en suggérant que les termes « parc industriel » et TVB peuvent sembler antinomiques. Pourtant, 40 ans d'expérience montrent qu'il est possible d'allier un projet d'envergure de 900 ha entre rivière sauvage et Rhône. Une plaine alluviale agricole accueille un parc industriel. Selon la paysagiste-conseil, le parc offre des espaces de qualité tout au long du site. Il accueille un rucher (60 kg miel/an) et 200 ha de refuge LPO avec des espèces diverses dont certaines sont menacées.

Norbert PERRIN est le paysagiste-conseil du parc industriel depuis 8 ans. Pour lui, ce territoire est atypique d'un point de vue économique et paysager. Il a été créé en 1975 sur une initiative politique et suivant un enjeu économique. La gestion et le développement du parc s'appuient sur la trame verte et sur des indicateurs et des moyens de contrôle pour le respect de l'environnement. L'exemple de ce parc est remarquable. Dès l'origine du projet, plusieurs facteurs favorables étaient réunis : une culture des élus, l'existence d'un outil de gouvernance : le syndicat mixte.

// Question de **Cécile de BLIC** : Comment cela se passe-t-il quand une entreprise veut venir s'installer sur le parc ?

Norbert PERRIN : Il y a une politique, un syndicat gestionnaire de cette plaine et une certaine forme d'autonomie. Trois échelles sont à distinguer : 1. Le grand paysage à l'échelle de la plaine, 2. Le traitement des espaces publics qui donne son harmonie et son homogénéité au parc, 3. la parcelle privée. Le message donné aux industriels est le suivant : « Vous avez fait une démarche d'acquisition d'une parcelle parce que l'environnement du parc valorise vos entreprises ». En échange, il doit intégrer le paysage et les couleurs sur les bâtiments de son entreprise. Le contact avec l'industriel est important et il convient de faire appliquer des solutions simples.

RETOUR D'EXPÉRIENCE N°2 : SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



Saint-Etienne Métropole

// Question de **Cécile de BLIC** à **Sylvie FAYOLLE** : En tant qu'élue, les propos du paysagiste **François-Xavier MOUSQUET** font-ils écho à votre expérience ?

Sylvie FAYOLLE : Oui bien sûr. Dans un contrat de corridor et un contrat TVB, grâce à la pédagogie, ce qui peut passer pour une contrainte sur un territoire, devient un atout. Quand nous avons été élus en 2014, le contrat était déjà lancé. Dans le plan de mandat, la transition écologique était inscrite et nous devons donc la mettre en œuvre. À la fin du contrat corridor, le basculement se fait immédiatement sur le CVB. Dans la perspective des corridors, on ne s'intéresse qu'aux espaces des corridors, or la biodiversité ne s'arrête pas là, d'où l'intérêt du CVB pour élargir la perspective.

Sébastien TEYSSIER : Les termes ont changé, mais il reste en commun : le contrat d'engagement presque moral des signataires pour construire ensemble un projet de territoire.

// Question de **Cécile de BLIC** à **Sébastien TEYSSIER** : Quand la LPO rencontre la SNCF, comment fait-elle pour se trouver en mode projet ?

Sébastien TEYSSIER : L'outil contractuel permet aux partenaires de se rencontrer avant la phase « action » proprement dite. La démarche favorise l'interconnaissance et la prise de conscience des contraintes spécifiques de chacun des protagonistes : urbanistes, naturalistes, gestionnaires... avec des enjeux de fonctionnalités des territoires. Cette phase de partage des connaissances est très riche et permet d'aboutir à des actions qui font consensus.

Sylvie FAYOLLE : Il y a des connexions à refaire entre le Parc naturel régional du Pilat, les Gorges de la Loire et les Monts du Lyonnais. Sur le territoire de SEM, l'urbain et le rural sont étroitement liés. Il y a 53 communes et on se retrouve en pleine nature en dix minutes. Des connexions historiques doivent être reprises pour rétablir une harmonie au niveau de la prise en compte de la faune et de la flore sur le territoire. Réussit-on à faire travailler tous les acteurs ensemble ? Oui ! Il y a la LPO, les chasseurs, la FRAPNA... Quand un réel enjeu existe sur le territoire, ainsi qu'un intérêt commun pour ce territoire, on apprend à se connaître.

Sébastien TEYSSIER : Ce qui est important dans la réussite d'un tel projet, c'est un portage politique fort associé à une vision d'ensemble et à un message.

// Question de **Cécile de BLIC** : Une telle vision politique peut-elle s'acquérir ? Vient-elle naturellement aux élus ? Prendre en compte la biodiversité pour une mise en place politique n'est pas simple. Est-il possible de former ses collègues en ce sens ?

Sylvie FAYOLLE : On expérimente sur une commune, pour décliner ensuite au mieux sur le territoire. Tout passe par la pédagogie et le débat. Il faut travailler à partir d'études de

cas. Des séminaires de travail ont été organisés à SEM pour l'élaboration des PLU, avec la création collective d'un PLU fictif et une visite sur le terrain dédiée aux lectures de paysages.

// Question de **Cécile de BLIC** : Donc pour donner envie aux collègues, il faut expérimenter, aller sur le terrain, apprendre à faire ensemble et positiver ?

Sébastien TEYSSIER : Mme **FAYOLLE** insiste sur la pédagogie et je la rejoins. Il est important d'expliquer les enjeux, de présenter les espèces... Pour les élus, avoir une connaissance fine du territoire est plus un outil qu'un obstacle. C'est un atout réel pour prendre des décisions éclairées.

RETOUR D'EXPÉRIENCE N°3 : LE PARC LIVRADOIS-FOREZ



Les Petites Terres - Parc Naturel Régional Livradois-Forez

// Question de **Cécile de BLIC** : Le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez a mis au point des outils numériques et pédagogiques appelés « Les Petites Terres » ? De quoi s'agit-il ?

Diane DEBOAISNE : L'outil des Petites Terres est issu de la réflexion menée pour l'élaboration du PLU fictif. Le PNR a eu besoin d'un outil de sensibilisation. Suite à un appel d'offre, plusieurs bureaux d'études ont été sélectionnés. Des groupes d'acteurs ont été invités sur site. Sur le terrain, chacun donnait son avis. Il y a quatre secteurs principaux identifiés sur le parc (forestier, zones humides, plateau d'altitude, agricole et bocager). En limite de l'agglomération clermontoise, le point ouest du parc est soumis à forte pression d'urbanisation. La réflexion sur les petites terres a conduit à créer un outil interactif sur internet : il est accessible sur le site du parc¹.

C'est un bon outil pédagogique pour apprendre à lire un paysage et comprendre ce qu'est la TVB.

// Question de **Cécile de BLIC** : On retrouve les mêmes ingrédients dans les trois cas : une co-construction de connaissances, l'importance d'aller sur le terrain... Qui s'empare de cet outil concrètement ? Est-ce un bon outil pour les élus et pour quels autres acteurs ?

Diane DEBOAISNE : L'outil des Petites Terres est particulièrement intéressant pour les techniciens et les élus. On va ensuite sur le terrain ensemble pour toucher du doigt concrètement ce que ça signifie sur le territoire. Il est aussi utile dans le cadre des PLUi avec la prise en compte de la TVB. Par exemple, au bord du corridor de l'Allier en limite de l'agglomération Clermontoise, les images de l'outil des Petites Terres sont particulièrement efficaces pour la reconstitution paysagère.

QUESTION 1

// **Jean-François NOBLET** (naturaliste) : Il a conseillé le Conseil Régional pour le département de l'Isère en 2000 au sujet de la biodiversité. Il fait partie de l'association Pic-Vert² en Isère.

Au sujet du PIPA : On ne peut que se féliciter de la prise en compte de la biodiversité dans un parc industriel. Les photos montrent le décor et le voisinage des entreprises avec grandes avenues, des éclairages inutiles, des arbres uniques sur des espaces plats... Cela « fait décor » mais n'assure pas de structure favorable. D'où plusieurs questions : Qu'y-a-t-il à l'intérieur des clôtures ? Comment les toitures sont-elles gérées ? Quid des pièges mortels pour la faune (ex. bassins de décantation) ?

Norbert PERRIN : La question des voiries est un vrai sujet. Depuis la création du parc en 1975, les choses ont beaucoup évolué : les modes doux sont favorisés et tendent à atténuer l'impact routier. La problématique rejoint la question du traitement des limites et du choix de la palette des espèces (végétales) utilisées. Il faut regarder le parc avec l'historique et le contexte qui ont précédé.

Lorène JOCTEUR : Il reste des traces des parcelles agricoles dont certaines sont encore exploitées au sein du parc industriel. C'est remarquable car ça témoigne d'un geste fort qui a traversé le temps et les modes. Des passages de faune sont recensés dans les parcelles.

Norbert PERRIN : Concernant l'utilisation des toitures, elles ne sont pas végétalisées. Les parkings sont équipés en photovoltaïques et cela est également prévu sur les futurs bâtiments.

Un intervenant de la salle : L'outil « refuge » décliné sur le PIPA est un outil LPO pour favoriser la diversité. Avec l'agriculture intensive alentour, le PIPA prend un rôle de réserve (de biodiversité).

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain



Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

QUESTION 2

// **Catherine BEAL** (responsable du Pôle Protection et Gestion de l'Espace du PNR du Pilat) : Concernant le PIPA : Quel est l'enjeu financier ? Il a été mentionné la surface de 200/900 ha alloués pour la valorisation de la biodiversité. Compte-tenu du prix du mètre carré en zone industrielle, comment cela est-il envisagé d'un point de vue économique ?

Cécile de BLIC : Comment parvient-on à convaincre les élus de consacrer une masse financière à ce genre de projet ?

Norbert PERRIN : Au total, 2000 végétaux ont été plantés en 2017 et 5000 en 2016. On travaille le plus simplement possible. La culture paysagère est une dimension importante chez les parties prenantes de la gestion et de l'utilisation du parc. Le choix a été fait d'augmenter l'emprise en vue d'améliorer le traitement des limites avec l'idée d'éventuellement densifier les entreprises derrière.

// **Cécile de BLIC** : La haute valeur environnementale sur le parc devient finalement une caractéristique attractive pour les entreprises qui viennent s'installer ?

Lorène JOCTEUR : Oui, il y a une exigence dès le départ. C'est transparent pour les entreprises qui envisagent de venir s'installer là. Elles font ces choix en toute conscience.

Norbert PERRIN : Les permis de construire passent dans les mains des paysagistes qui échangent avec les industriels. Un travail d'adaptation est nécessaire de la part du paysagiste et du coloriste, ainsi que de la part des industriels. Et si les choses restent simples, ça fonctionne.

² <http://lepicvert.org>



Colloque, 7 décembre 2017, Hôtel de Région, Lyon

QUESTION 3

// **David PAULIN** (botaniste phytosociologue du Conservatoire Botanique National Alpin). Concernant le PIPA : la notion de diversité végétale passe souvent à la trappe dans les diagnostics de la biodiversité. Comment les notions de « flore et habitat » sont-elles prises en compte ?

Sylvie FAYOLLE : C'est une évidence. Il y a un fonds de concours sur les 53 communes sur le thème de la transition écologique, pour des financements à hauteur de 30 à 50 % des projets et des conseils pour la végétalisation.

// **Cécile de BLIC** : parle-t-on plutôt de projets communaux ou de partenariats ?

Sylvie FAYOLLE : C'est le maire qui décide ce qu'il veut faire sur sa commune. Ce qui concerne l'adaptation au changement climatique relève de la compétence de la métropole. SEM s'est engagée avec le programme national Nature 2050³, dont l'objectif est l'adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de leur biodiversité. Dans le Bois d'Avaize, le travail s'est initié avec la TVB et le développement d'un verger conservatoire : la réflexion porte sur l'adaptation des espèces végétales – ici les arbres fruitiers en l'occurrence –, au changement climatique en utilisant notamment les techniques de la permaculture⁴.

// **Cécile de BLIC** : Le végétal favorise-t-il le lien social ?

Sylvie FAYOLLE : L'attractivité d'un territoire passe aussi par la qualité de vie.

Sébastien TEYSSIER : Le travail des botanistes est très utile notamment avec la cartographie d'habitats et avec l'approche du Conservatoire Botanique du Massif Central.

David PAULIN : La volonté est là, l'exemplarité aussi, d'accord. Mais la biodiversité végétale est nettement moins considérée et requiert de réelles compétences. À une échelle géographique plus large, la question des compétences se pose.

³<http://www.nature2050.com>

⁴<http://www.nature2050.com/projet/renforcement-de-la-biodiversite-du-bois-davaize-verger-conservatoire-et-sa-connexion-au-massif-du-pilat-saint-etienne/>

Suite des échanges : autour du thème de l'inscription et de l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme

// **Cécile de BLIC** : Concrètement, comment intégrer et inscrire la TVB sur les documents d'urbanisme et de quels outils dispose-t-on ?

Sylvie FAYOLLE : Le PLU relève de la compétence de la SEM et la réflexion sur le PLUi va bientôt commencer. L'expertise autour de la faune et de la flore est très importante. Chez nous, la commune est traversée par deux corridors, et est classée zone Natura 2000 et réserve classée. L'analyse réalisée par la LPO et la FRAPNA a montré que 30 % de la faune était présente.

En tant que maires, nous avons une responsabilité vis-à-vis des générations futures. Le document d'urbanisme doit être cohérent et en tenir compte. Nous souhaitons aller plus loin en créant volontairement une coulée verte afin de faire se rejoindre les deux corridors. Cela implique de rencontrer les habitants et de prendre le temps d'expliquer la démarche. Pour cela, il est nécessaire de réaliser des études préalables qui permettent d'identifier les problématiques du territoire et de définir les objectifs. Dans notre cas, des bois ont été acquis et reversés à la réserve régionale. On constate que les habitants sont presque fiers de donner du patrimoine pour les générations futures.

Le but est vraiment de rendre le document d'urbanisme le plus cohérent possible. Les séminaires de réflexion collective et l'accompagnement de tous les collègues maires dans leur démarche sont très utiles, de même que l'incitation à réaliser des expertises... Sur le PLUi, il sera nécessaire de faire ce travail à l'échelle de la métropole et le document TVB sera très utile.

Sébastien TEYSSIER : C'est aussi une opportunité pour réfléchir à l'aménagement du territoire.



Espirat, Sortie terrain, Les Petites Terres

Florence FOMBONNE-ROUVIER : Dix-huit retours d'expérience ont été mis en œuvre pour réaliser cette action. La ville de Valence a mis en œuvre une OAP spécifique avec la question des canaux au PLU (cf atelier 2 pour la question de la TVB et les documents réglementaires).

// **Thomas SANZ** (Conservatoire Botanique Pays Loire) : Sans connaître tous les rouages, quand un élu doit mettre en place un tel document, quels moyens sont alloués et sur quels critères la décision est-elle prise ? Est-ce un choix politique de mettre plus ou moins d'argent ?

Sylvie FAYOLLE : Faire un PLU coûte cher. On le fait pour le réussir. Il est toujours préférable de « ne pas rester dans l'ignorance » et donc il est judicieux d'investir sur la connaissance du terrain à travers des études préalables.

Diane DEBOAISNE : Au moment des auditions, la question du coût a eu peu d'importance. Les élus ont choisi le bureau d'études en fonction de : sa motivation manifeste, son engagement à faire du terrain, sa connaissance de la réalité de la biodiversité. La compréhension de la biodiversité de la part des élus a eu pour conséquence positive qu'ils n'ont pas hésité à mettre la somme nécessaire sur un bon bureau d'études.

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain



TABLE RONDE 2 : À L'ÉPREUVE DE L'EXPÉRIMENTATION

Paul DAUPHIN, premier adjoint en charge de l'urbanisme, de l'agriculture, de la forêt et du patrimoine à Saint-Martin d'Uriage

Michèle BRION, adjointe en charge de l'environnement et du Développement Durable à Saint-Martin d'Uriage

Julie ALVAREZ, paysagiste conseil chargée de mission paysages au CAUE de l'Isère

Jean-François REBOUL, directeur des services techniques à la ville de Cluses

Antoine DENEUVILLE, conseiller paysage au CAUE de Haute-Savoie

Caroline DRUESNE, coordinatrice LPO Savoie

RETOUR DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CLUSES ARVE & MONTAGNES

Antoine DENEUVILLE : La communauté de communes de Cluses Arve & Montagnes date de 2012. Son territoire regroupe 10 communes et 45000 habitants entre le massif des Aravis et le Giffre en Haute-Savoie. Entre montagnes et vallées urbaines, la problématique de la TVB est ici urbaine et périurbaine. Concernant l'expérimentation, plusieurs aspects sont à considérer : les espaces naturels protégés, les espaces de nature ordinaire, le développement économique et touristique, l'aménagement du territoire avec la voirie et les transports.

Jean-François REBOUL : Cluses est la commune centre de la communauté de communes. Elle accueille 18000 habitants. Le territoire est traversé par la rivière de l'Arve et d'autres rivières. La ville alterne entre centre historique et quartiers plus récents avec un aspect patrimonial important à maintenir. Cluses se situe en pied de coteaux et « entre les montagnes ». Le PLU est en cours de révision et doit intégrer la valorisation des espaces naturels et des trames vertes.

Antoine DENEUVILLE revient sur l'expérimentation : Le choix du territoire s'est fait en fonction des secteurs à enjeux repérés dans le SRCE. Le territoire de l'agglomération de Cluses est intéressant car il n'avait pas encore été abordé sous l'angle des TVB urbaines et périurbaines. En complémentarité, l'Agenda 21 est en cours de modification. De plus, le projet arrive en amont de la rédaction des PLU sur l'ensemble des communes. Le projet régional a débuté fin 2015 et peut donc apporter des pistes de réflexion aux élus sur les enjeux intercommunaux de la TVB notamment pour les futurs PLUi et le SCOT.

Un gros travail de terrain a été mené pour identifier les espaces intercommunaux naturels urbains en partenariat avec la FRAPNA et la LPO et en accord avec les services techniques de l'intercommunalité et des communes. La démarche a permis de définir les enjeux transversaux au niveau intercommunal et de repérer 10 sites à enjeux de TVB urbaine et périurbaine. Le choix s'est porté sur les sites pilotes de Cluses et de Thyez

pour proposer des réflexions plus opérationnelles. Une analyse sociologique a également été menée sur le site de Cluses.

Jean-François REBOUL : La vallée n'a ni SCOT ni PLUi. Les élus ont souhaité se concentrer sur leurs PLU. Pour Cluses, le site pilote est l'entrée de ville ayant fonction de réservoir de biodiversité de part et d'autre. Il existe encore des espaces de plaines sans urbanisation.

Antoine DENEUVILLE : En dehors des sites pilotes, les enjeux de l'étude sont de relier les espaces entre eux. La simple démarche communale ne suffisait plus et l'approche intercommunale devenait nécessaire. Cela a amené les élus à réfléchir ensemble. Sur Thyez, on note la présence de parcs urbains, de lacs de baignade et d'un espace urbain très fréquenté. Un aménagement des roselières est prévu. La TVB c'est aussi considérer les usages anthropiques.

Cécile de BLIC à Antoine DENEUVILLE : **Sylvie FAYOLLE** a parlé de l'importance du porter à connaissance. Ici avez-vous fait un partage de connaissances avant le début du projet ?

Antoine DENEUVILLE : Oui, nous avons aussi travaillé sur l'identification des espaces naturels urbains et sur la compréhension des discontinuités et des usages. Cette identification a permis de compléter le travail en cours sur les PLU, les OAP et les projets opérationnels. Une typologie des habitats naturels a été réalisée et est à disposition des élus pour décider. La démarche nourrit la réflexion de Cluses pour l'intégration de la TVB dans le PLU.

Jean-François REBOUL : Le CAUE, la LPO et la FRAPNA ont participé à l'étude. L'enquête publique est faite, les zones d'expérimentation pour la TVB ont été fléchées dans le PLU avec un élargissement prévu de la trame verte. Les abords de l'Arve sont dotés d'une voie verte et d'une véloroute. On réfléchit à l'idée de finances partagées et de moyens de valorisation de ce parcours.

// **Cécile de BLIC** : À Moutiers, il semble que les liens entre le bureau d'étude, la LPO, le CAUE, la FRAPNA et la commune soient sensibles. Que peut-on en dire ?

Caroline DRUESNE : Capitale historique économique et sociale de la Tarentaise, Moutiers est à la confluence de plusieurs vallées. Le territoire couvre 300 ha et accueille 4000 habitants. Moutiers est le point de passage obligatoire pour rejoindre les grandes stations de ski de la Tarentaise. La ville fait partie d'un des secteurs prioritaires du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le SCOT devrait être finalisé en janvier 2018, le PLU était en cours d'élaboration au début du projet TVB et a été arrêté en 2017, l'enquête publique est à venir.

// **Cécile de BLIC** : Vous avez choisi une manière de travailler assez originale ?

Caroline DRUESNE : Oui, en accord avec le CAUE, l'appropriation locale nous semblait primordiale. Plusieurs rendez-vous stratégiques ont été organisés. Un séminaire de lancement a réuni les représentants des commerces, les chasseurs, les services de l'État et les élus. Le diagnostic réalisé avec le CBNA a été présenté. Les attentes des habitants et des acteurs ainsi que leurs besoins en matière de TVB ont été recueillis. Il était

aussi important d'illustrer ce qui fonctionnait ailleurs : le cas de La Motte-Servolex est remarquable pour son côté proactif et moteur à l'échelle communale concernant la biodiversité. Le chargé de mission environnement est venu à Moutiers présenter cette expérience.

La TVB est une « porte d'entrée ». En tant que responsable de la TVB, on est « éveillé de conscience » autour du partage de la biodiversité. Concernant le PLU alors en cours d'élaboration, il a été impossible de contacter le bureau d'études responsable malgré l'aide du CAUE. Notre objectif est d'être force de proposition au niveau des quatre secteurs OAP dans le PLU.

// **Cécile de BLIC** : Votre interlocutrice technique est absente ?

Caroline DRUESNE : Oui la technicienne qui était chargée de ce dossier a fini son contrat et son poste n'a pas été renouvelé. Donc l'interlocuteur sera le maire.

// **Cécile de BLIC** : Finalement, c'est aussi la rencontre qui permet de faire projet ?

Caroline DRUESNE : Au départ, l'association Vanoise était porteuse d'un CVB auquel on souhaitait articuler le projet TVB. Mais c'est impossible pour le moment.



Moutiers



Saint-Martin-d'Uriage

Michèle BRION : Saint-Martin-d'Uriage se trouve en Isère à 15 km de Grenoble et 15 km de Chamrousse, sur les coteaux de Belledonne. Le territoire couvre environ 3500 ha dont 400 ha de zone urbaine et accueille 5600 habitants. C'est une ville thermale touristique.

Paul DAUPHIN : Les JO de 1968-70 ont été un réel déclencheur de l'attractivité de la vallée avec la mise en place d'infrastructures importantes notamment au niveau routier. Beaucoup de Grenoblois sont venus s'installer à Saint-Martin-d'Uriage. C'est une commune périurbaine sans plan d'urbanisme, qui a vu sa population augmenter de 4 à 6 % chaque année dans les années 80-90.

Les 5600 habitants se répartissent dans plusieurs hameaux, avec 3 centres principaux dont Le Pinet à 800 m d'altitude. L'urbanisation s'est faite en circonférence autour des hameaux.

En 1995, la commune a pris conscience de cette urbanisation un peu sauvage et du fait que l'activité agricole tombait en désuétude. La nouvelle municipalité a rédigé un POS qui a été approuvé en 2001 mais a été rendu disponible tardivement.

La loi SRU venait de sortir et la priorité a été donnée au PLU en se concentrant sur l'agriculture et l'environnement. Les TVB débutaient et on a été pilote avec le département. En 2017, le PLU a été révisé avec le maintien des TVB et le souhait d'aller au-delà en créant des TVB urbaines et en s'orientant vers un PLU patrimonial.

Julie ALVAREZ : L'expérimentation a débuté fin 2016 simultanément à la révision du PLU. À Saint-Martin-d'Uriage, on se trouvait à l'interface entre le massif de Belledonne et l'agglomération Grenobloise avec un tissu urbain et périurbain marqué par une typologie pavillonnaire de lotissements. Et les élus étaient motivés et montraient une volonté d'aller plus loin dans la TVB. Le travail s'est fait conjointement avec les élus et le bureau d'études en charge de la révision du PLU.

Michèle BRION : Beaucoup d'études avaient déjà été réalisées avant, il y avait donc une bonne matière première.

QUESTIONS / REMARQUES

Un agent de la Ville de Voiron - service environnement : On parle de TVB et qu'en est-il des notions de « trame brune » (biodiversité du sol en ville) et de « trame noire » (zone d'extinction des lumières). Est-ce que des territoires commencent à réfléchir à ces notions ?

Serge GROS : Il faut insister sur la capacité de cette commune à se mettre en projet en mobilisant des ateliers prospectifs. Plusieurs réflexions ont aussi été lancées, depuis plusieurs mandats, sur des maisons forestières, des projets d'extensions urbaines ou des éco quartiers. La commission d'urbanisme relaye efficacement ces réflexions.

Joël BAUT-GRASSET : Il est important de démocratiser les notions de « trames brune, noire, grise » pour qu'elles soient bien comprises non seulement par les techniciens et les élus, mais aussi par la population. Parmi les outils existants, il y a les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) auxquels il est possible d'associer le grand public. Mais ça reste compliqué. En tant que vice-président d'un syndicat d'énergie, j'ai introduit la notion de « trame noire ». Le directeur du syndicat a demandé d'adopter une certaine prudence sur ce sujet. Une technicienne commence à y travailler. Par ailleurs, en tant qu'agriculteur et conseiller départemental, j'ai participé à l'expérience de la prise en compte de la migration des batraciens. Après la réunion publique, les gens se sont progressivement réappropriés les mares, ils ont compris le fonctionnement des animaux... il y a un début pour enclencher le processus de connaissance du terrain pour l'habitant lambda.

Élodie BRELOT : Au sujet de la trame brune, l'approche pluridisciplinaire est très importante. Il faut accepter la complexité et le côté multi-usages des espaces. La TVB participe à tous ces enjeux et à toutes ces problématiques (cf les ateliers de l'après-midi).

Un participant (DREAL AuRA) : Le plan paysage est très pertinent pour traiter ces questions avec une démarche globalisante qui prend en compte les politiques sectorielles d'un territoire.

Une participante (Espace Environnement Belgique⁵) : Nous sommes partenaires des Hauts-de-France sur la TVB dans le cadre des analyses sociologiques.

Une participante en charge de la TVB (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbre) : Un contrat VB existe mais il n'y a aucun diagnostic concernant la trame noire. Par contre, des actions sont prévues en partenariat avec la FRAPNA pour lutter contre la pollution lumineuse.

Michèle BRION : À propos de la terminologie « trame brune », « trame verte », « trame bleue », il arrive que l'on fasse des choses sans les nommer. À Saint-Martin-d'Uriage par exemple, certains secteurs urbains sont éteints. Nous avons une charte spécifique sur l'extinction publique et un schéma directeur sur l'éclairage public. La pédagogie et l'information sont très importantes pour que les gens s'approprient leur territoire.

Paul DAUPHIN : Au sujet de l'imperméabilisation des sols, à Saint-Martin-d'Uriage, le sous-sol est imperméable. La problématique des eaux pluviales est à prendre en compte dans le PLU.

Julie ALVAREZ : L'expérimentation sur la TVB a permis de croiser toutes les problématiques. Si la trame brune et la trame noire ne sont pas mentionnées, on les a quand même étudiées. Dans tous les territoires d'expérimentation, de nombreux échanges ont eu lieu avec les élus sur les sujets suivants : sites OAP, gestion de l'eau, végétation indigène, limitation de l'éclairage...

Jean-François REBOUL : Les sujets tels que la pollution lumineuse, les trames brune, noire, grise... sont difficiles à aborder pour les élus. Avec une approche cartésienne, impliquant une cartographie et une estimation du coût de l'éclairage public par exemple, il est plus facile de justifier les actions : on maîtrise le coût de l'éclairage public et on favorise la biodiversité.

Antoine DENEUVILLE : Les sites pilotes ont bénéficié d'une approche sociologique impliquant l'analyse des usages et des usagers. Il a été question de mobilité douce, d'espaces récréatifs, de promenades de quartiers, de promenades à chiens... Concernant les usagers, ont été distingués : les habitants, les riverains et leurs regards, les gestionnaires (élus et techniciens).

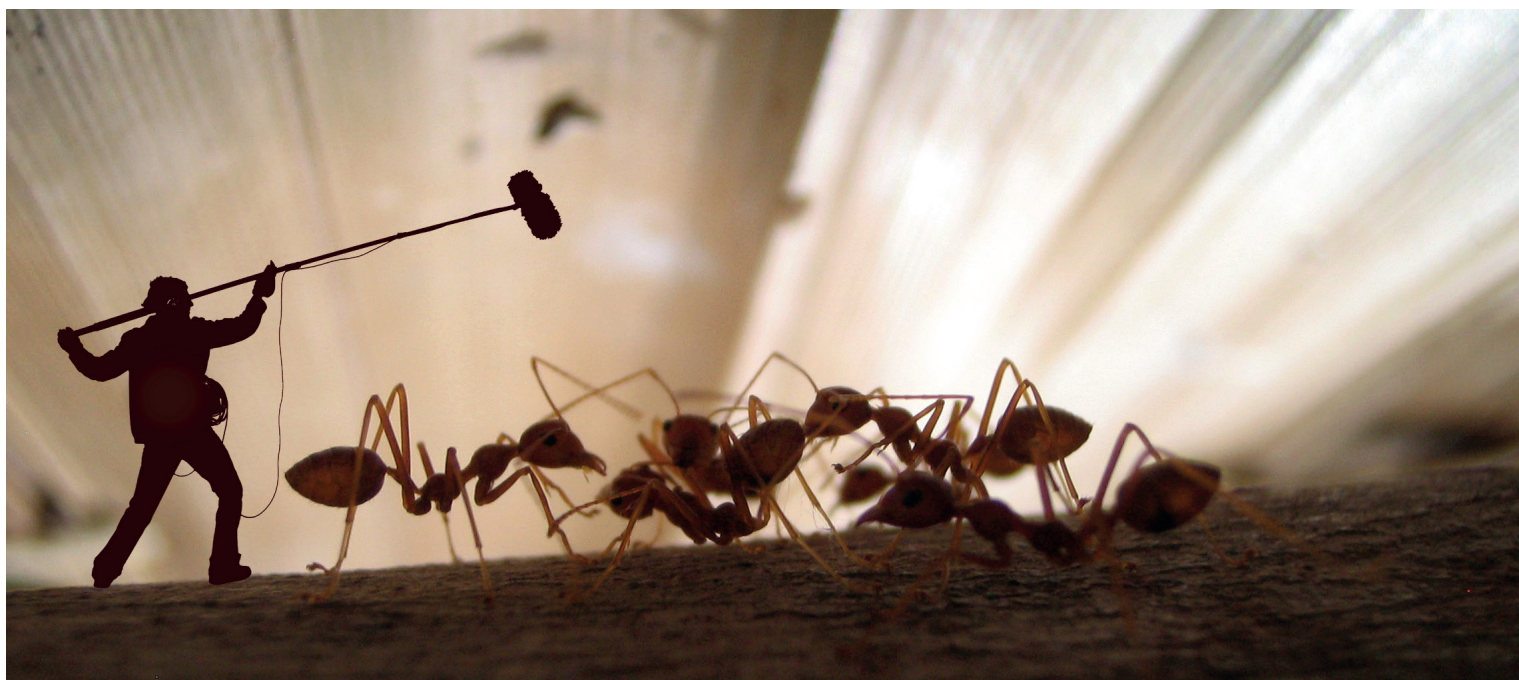
L'approche sociologique questionne aussi beaucoup le champ de la sémantique. Ainsi quelle signification donne-t-on à l'expression TVB selon que l'on est élu (cadre de vie), expert (trame paysagère)... on découvre justement qu'on n'y met pas la même chose. « Cadre de vie », « paysages urbains », il semble important de ne pas confronter/opposer « urbanisation » et « préservation de la biodiversité ».

Cécile de BLIC : C'est une ampoule qui doit rester allumée en permanence.

⁵<http://www.espace-environnement.be/>

EXPÉRIENCE SONORE : PAYSAGE SONORE ET BIODIVERSITÉ URBAINE

Boris JOLLIVET, audionaturaliste spécialiste de la prise de sons nature



Boris Jollivet, Sons de la nature

Boris JOLLIVET propose aux participants de la séance plénière, une nouvelle expérience autour des notions de « paysage sonore » et de « biodiversité urbaine ». À partir de l'enregistrement de sons de la faune urbaine, il organise un quiz qui teste les participants sur leurs connaissances en « biodiversité sonore » (en collaboration avec la LPO Isère).

RÉSULTATS DU QUIZ :

- une tétée de castor
- une araignée qui joue du tambour (audible à une dizaine de mètres)
- une plante aquatique (son produit sous l'eau, hydrophone sous l'eau, au moment de la photosynthèse)
- un chat sauvage (du Jura)
- une cigale d'eau qui stridule sous l'eau (communication animale subaquatique, les poissons et les insectes communiquent sous l'eau)
- un insecte frappant du bois (la grande brette est un coléoptère qui fait de petits trous dans le bois des meubles)

Boris JOLLIVET : « Évoquer la notion de paysage sonore est très important. En tant qu'audio-naturaliste, on parle de pollution sonore depuis plus de 20 ans. Elle ne cesse d'augmenter et est donc primordiale à prendre en compte dans la réflexion ».

ATELIERS THÉMATIQUES

Les quatre ateliers suivants ont eu lieu en parallèle pour traiter différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la TVB :

Atelier 1 / Trame verte et bleue et cadre de vie : du sauvage au jardiné

Atelier 2 / Les trames vertes et bleues à l'épreuve des documents réglementaires

Atelier 3 / Sensibilisation, appropriation des élus et implication citoyenne

Atelier 4 / Usages, usagers et fonctionnalité écologique, le nouveau schéma de la ville durable

Pour chaque atelier, l'organisation est la même : après une présentation de l'action TVB et des partenaires, l'objectif de l'atelier est de recueillir les interrogations des participants, de leur permettre de donner leur avis et d'explorer des pistes opérationnelles en présence d'un expert du domaine et des animateurs.

Chaque atelier se structure de la manière suivante :

- Présentation du diagnostic et des résultats - 10 minutes
- Proposition de thèmes à discuter - 5 min
- Débat de 3 à 4 thèmes choisis - 45 min
- Restitution succincte produite en séance.

ATELIER 1 : TRAME VERTE ET BLEUE ET CADRE DE VIE : DU SAUVAGE AU JARDINÉ

Animateurs : **David PAULIN** et **Thomas SANZ**, Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)

Expert : **Bernard KAUFMANN**, Université Lyon 1 – Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA)

Rapporteur : **Céline OUEDRAOGO**, URCAUE AuRA

Contexte / Comment passer d'une nature clandestine, parfois indésirable et plus ou moins subie, à une nature connue, localisée et gérée par des actions ou inactions adéquates pour optimiser sa contribution au bon fonctionnement de la cité, dans toutes ses composantes (services écosystémiques, santé, bien-être...) ?

Deux orientations principales sont proposées aux participants de cet atelier qui sont invités à échanger ensemble et à élargir les domaines de réflexion sur ce thème :

- L'orientation technique, davantage ciblée vers le génie écologique, réfléchira sur les diverses actions à mettre en place sur les sites pilotes, mais également à plus large échelle, en se questionnant sur la problématique de la diversité des territoires concernés et des moyens alloués. L'évaluation de l'efficacité de ces actions sera aussi au cœur de la réflexion, avec des questionnements sur les suivis, cartographies... et calendrier à mettre en place.
- L'orientation sociologique abordera quant à elle les différents liens entre la biodiversité dans son ensemble et le milieu public dans lequel les trames vertes et bleues sont mises en place. Les questions de politique et de moyens publics attribués feront partie intégrante des réflexions autour de l'implication citoyenne et de la participation active des parties publiques.

RESTITUTION

L'atelier a débuté avec la question suivante : Qu'est-ce que le sauvage représente aujourd'hui pour nous ? Les définitions sont circonscrites. Elles se révèlent finalement déterminées par le moment et le lieu dans lesquels on se situe.

Avec les différentes espèces de la flore et de la faune, vient aussi la question des espèces invasives notamment à Lyon.

Comment s'y prendre aujourd'hui ? Réponses autour des trois éléments importants suivants :

- Commencer par définir les objectifs et les fonctions des aménagements prévus en ville.
- Rassembler une diversité d'acteurs et croiser différentes approches pour créer des aménagements qui répondent aux fonctions et objectifs.
- Mener des actions de sensibilisation et de pédagogie, dans nos démarches professionnelles afin de permettre une appropriation des connaissances grâce à une approche empirique.

Étude sociologique, Franck Léard



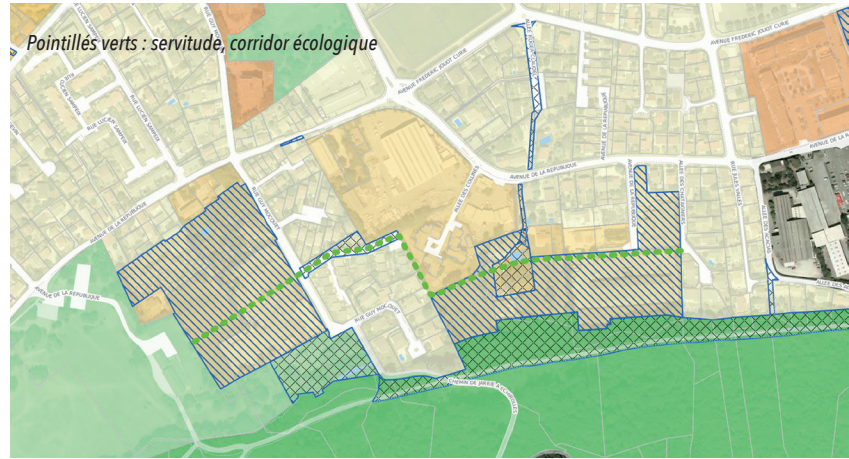
ATELIER 2 : LES TRAMES VERTES ET BLEUES À L'ÉPREUVE DES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Animateurs : **Antoine DENEUVILLE**, CAUE de Haute-Savoie et **Grégory CLUZEL**, CAUE du Rhône

Expert : **Mathieu PERRIN**, Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

Rapporteur : **Audrey DÉMURGÉ**, LPO Isère

Contexte/L'inscription du concept de trame verte et bleue dans la législation française marque, face à un constat d'érosion de la biodiversité, la volonté de compléter l'outillage existant en matière de protection des espaces naturels. Les documents tels que Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ont ainsi à prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés à travers les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) (bientôt intégrés dans le SRADDET) et à intégrer l'objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Si cette responsabilité supplémentaire peut susciter de légitimes appréhensions au regard des contraintes induites, elle constitue une opportunité pour considérer le territoire et sa planification sous un jour nouveau.



Zonage de la ville d'Échirolles, Trame Verte et Bleue

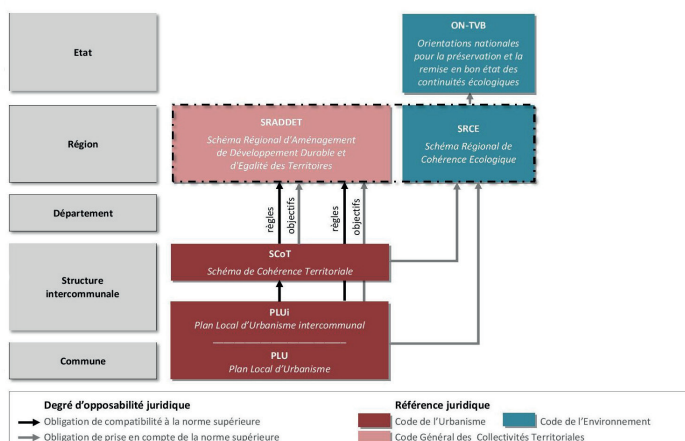
RESTITUTION

Cet atelier invite alors à des échanges sur les aspects suivants :

- Comment articuler logique de projet de territoire et traduction réglementaire pour une meilleure prise en compte des continuités écologiques dans et par le territoire ?
- Comment intégrer la trame verte et bleue dans les documents réglementaires à différents moments de leur rédaction et à différentes échelles ?
- Quel cadre établir entre différentes approches portées sur la nature, urbaine/rurale, fonctionnelle/anthropique pour que puissent échanger fertilement les différents acteurs (élus, habitants, écologues, urbanistes, paysagistes) concernés par le développement d'une trame verte et bleue urbaine et périurbaine ?

- Le débat a porté sur la place réglementaire dans la démarche de la mise en œuvre de la TVB. Outre l'aspect réglementaire, la phase du projet de territoire structurée en amont est primordiale.
- Le côté réglementaire n'est pas seulement contraignant, il peut aussi induire du « positif » dans certains projets. Ex : notre présence au colloque aujourd'hui pour en débattre !
- Pourquoi mobiliser les outils et dans quel périmètre le faire : le nombre important d'outils de planification, le temps d'élaboration des documents réglementaires, leur rôle en tant que support utile à une réflexion plus large, l'utilité des représentations graphiques, la vulgarisation des documents techniques...
- Le deuxième point central : l'idée de l'inscription de la TVB dans le temps et l'espace. Comment assurer la continuité et franchir les mandats électoraux ? L'inscription de la démarche doit intégrer d'autres outils en amont ou en aval, pour concrétiser le projet.
- Un autre aspect est de réussir à conjuguer des temps longs et des temps courts. La TVB doit aussi s'envisager sur des périodes et des échéances de temps longs : incertitude liée au changement climatique, la nature et les biotopes en présence dans 40 ou 50 ans, les capacités de mobilité des espèces à cette échéance ? Le principe de précaution s'impose.
- Le croisement des différentes visions d'acteurs selon leur approche disciplinaire : dans la planification des territoires, certains cherchent à impliquer les habitants, mais ils rencontrent des difficultés pour sensibiliser et vulgariser des sujets scientifiques parfois complexes, sans faire de l'affichage (exemple : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain).

Les documents concernés par la trame verte et bleue dans le système de planification français (version simplifiée)



ATELIER 3 : SENSIBILISATION, APPROPRIATION DES ÉLUS ET IMPLICATION CITOYENNE

Animateur : **Serge GROS**, CAUE de l'Isère

Expert : **Jennifer AMSALLEM**, Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

Rapporteur : **Caroline DRUESNE**, LPO Savoie



Sortie terrain avec les élus de Saint-Martin-d'Uriage

Contexte / Née de la loi Grenelle II, la notion de Trame Verte et Bleue, dorénavant inscrite dans le droit de l'urbanisme, mérite d'être explicitée et partagée. Les logiques d'aménagement des dernières décennies n'ont pas toujours veillé à l'équilibre entre urbanisation et espace naturel, créant de réelles coupures, parfois irrémédiables, dans les continuités écologiques indispensables à leur bon fonctionnement.

Il nous faut donc désormais prendre en considération l'urgence d'enrayer l'effondrement vertigineux de la biodiversité, indispensable à la qualité de notre environnement. Plus techniquement, un changement de méthode s'impose : s'intéresser à l'échelle du grand territoire, associer élus, experts et habitants, s'accorder sur des projets et multiplier les initiatives publiques et privées pour favoriser, dans tous nos aménagements, les relations entre l'homme et la nature...

Après quelques rappels sur les enjeux, des retours d'expériences permettront d'échanger sur les démarches pédagogiques adaptées à chaque public et contexte. Une attention particulière sera portée sur la mise en place de méthodologies de projets capables de composer, dans le dialogue inter-acteurs, avec les atouts et faiblesses de chaque territoire.

RESTITUTION

- Les besoins sont clairement identifiés : fabriquer une culture commune, sensibiliser tous les publics... Le sociologue a émis un point de vigilance sur la terminologie. Nous devons aussi plus réfléchir en termes d'éducation des élus.

- **Étape 1** : Favoriser la rencontre avec les élus en ayant conscience qu'il s'agit d'un public plutôt peu convaincu et peu disponible. Les astuces du CAUE : être innovant, créatif...

- **Étape 2** : Sensibiliser et savoir faire passer le message en adoptant une approche globale et une entrée paysagère. En réalité, de nombreux paysagistes œuvrent sur la TVB sans le savoir. Il paraît nécessaire de s'appuyer sur la transversalité, de mutualiser les compétences, et de faire intervenir une équipe pluridisciplinaire. Un autre point qui paraît incontournable : emmener les élus sur le terrain pour les rendre actifs et acteurs du projet. Il faut aussi choisir les bons exemples pour se faire entendre. En lien avec l'atelier 2, la notion de sécurité, et la sympathie pour la petite faune sont de bonnes entrées pour permettre aux élus de s'emparer du sujet.

- **Étape 3** : de la sensibilisation à la transcription de la TVB dans le PLU. Il n'existe pas de réponse toute faite mais l'approche doit absolument associer toutes les structures intervenantes : les associations de protection de la nature, les bureaux d'études... tous doivent être reconnus comme contributeurs.

- **Étape 4** : La mise en œuvre de la TVB passe aussi par des gestes concrets et simples du quotidien. Par exemple : mettre en place des balconnières favorables aux pollinisateurs, reconnecter les sols, être proches des techniciens de la ville... Imposer 40 % de pleine terre obligatoire sur les propriétés privées.

- En conclusion, il peut être utile pour favoriser la démarche, de construire un plan d'éducation au développement durable en même temps.



AUE73 Conférence publique participative
La nature en ville de Moûtiers - juin 2017

ATELIER 4 : USAGES, USAGERS ET FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE, LE NOUVEAU SCHÉMA DE LA VILLE DURABLE

Animateur : **Jean-Marc TAUPIAC**, LPO Isère, **Frédérique BOMPARD**, CAUE de la Drôme et **Cédric ANSART** du CEREMA

Expert : **Élodie BRELOT**, Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau

Rapporteur : **Julie ALVAREZ**, CAUE de l'Isère

Contexte / En milieu urbain et périurbain, la trame verte et bleue répond de fait à plusieurs objectifs. Initiée pour remplir des objectifs écologiques par la conservation ou la création de connectivités fonctionnelles entre les différents espaces de nature dans la ville et entre la ville et les milieux naturels extérieurs, elle se retrouve à assurer des objectifs pour les habitants, pour qui les espaces de nature sont des supports de multiples usages (récréatifs, contemplatifs, de déplacements doux...).

Lors de cet atelier, deux experts approfondiront ces questions :

- Comment la fonctionnalité écologique de la TVB urbaine et péri-urbaine peut concomitamment rendre des services aux habitants tout en apportant une plus-value écologique en faveur de la biodiversité ?

- Jusqu'où peut-on aller dans la complémentarité d'intérêt ? Quelles sont les limites ? Les points de conflits ?

Cédric ANSART (Chef d'unité Aménagement Ville et Quartier au CEREMA Centre Est Bourgogne) mettra en évidence la complémentarité et les contradictions entre les fonctionnalités écosystémiques et les fonctionnalités pour les habitants.

Élodie BRELOT (directrice du GRAIE) apportera son expertise sur la « trame bleue », et plus particulièrement la gestion de l'eau en rapport avec l'aménagement du territoire.

Ces regards seront enrichis des expériences de terrain de Jean-Marc TAUPIAC (Directeur LPO Isère) et de Frédérique BOMPARD (adjointe de direction CAUE Drôme).

RESTITUTION

- L'approche multidimensionnelle est primordiale quand on parle de TVB en parallèle d'une gestion alternative des eaux pluviales.

- Remarque sur le vocabulaire utilisé par les différents acteurs, avec un sens parfois différent, ce qui peut créer des incompréhensions. L'« habitat », par exemple, ne signifie pas la même chose pour l'écologue et l'architecte.

- Concernant les échelles, certains projets s'envisagent dans la globalité alors que d'autres plus petits, servent de « pierre à l'édifice » pour la mise en œuvre de la TVB. Le travail porte sur les connexions, l'aménagement de corridors, la mise en place d'usages adaptés...

- À propos de la trame humaine : les mouvements humains tels que les cheminements et les déplacements doux, peuvent venir en appui à la TVB. L'usage humain peut aussi avoir une fonction écologique. Les deux peuvent agir ensemble.

- L'atelier a conclu qu'un changement de culture était en cours : l'eau est désormais considérée comme une ressource et non plus comme une contrainte, le sauvage s'intègre de plus en plus en ville et cela devient nécessaire aujourd'hui avec la densification. Ce changement de culture doit s'accompagner d'une évolution simultanée des métiers des concepteurs et des gestionnaires.

- L'évolution des métiers en aval est donc nécessaire. Les espaces de nature en surface vont devoir devenir plus importants pour que la diversité puisse s'installer.



Étude sociologique, Franck Léard

Franck LEARD, sociologue

Étude sociologique, Franck Léard



Le film restitue ce qui a été observé sur les territoires d'expérimentation et propose un début d'analyse.

- L'approche sociologique privilégie une lecture transversale qui permet de voir la complexité, d'identifier certains axes du territoire à favoriser, d'anticiper la mise en œuvre.
- L'analyse des discours apporte des informations très utiles : le discours des usagers est différent de celui des élus ou des habitants. À partir de là, on comprend l'importance de créer une culture commune pour éviter au projet de tomber dans l'inertie.
- « Croiser les vocabulaires » : créons cette culture commune à partir de référentiels communs au-delà de certaines terminologies.

// **Cécile de BLIC** : Le regard du sociologue favorise-t-il l'appropriation de la TVB par les habitants ?

Franck LÉARD : Le processus d'appropriation se fait de manière naturelle, par exemple à travers la pratique des activités sportives. À Cluses, il s'agit de retrouver des espaces au centre-ville, d'accéder à la nature sans prendre sa voiture... La notion de proximité est importante dans ce cas.

- Les typologies d'habitants sont importantes aussi : on parle d'usagers, mais derrière les usagers, il y a toute une typologie de personnes : des militants qui sont dans une logique du « pour », des personnes de bonne volonté qui sont prises dans certaines contradictions du système urbain avec une conscience écologique accompagnée de difficultés dans la mise en œuvre, enfin des usagers indifférents voire insensibles à la dimension écologique. Et tous ceux-là cohabitent. À différents stades de nos vies, on peut aussi être alternativement dans l'une ou l'autre de ces trois postures !
- Ainsi on comprend l'importance de développer une culture participative, d'investir dans l'éducation afin de sortir de l'injonction de participation pour passer à sa réalisation effective. La posture morale va avec l'injonction. Par suite, se pose la question de la place du citoyen (dans le territoire et sa gestion).

François-Xavier MOUSQUET

- À propos de la question de la mise en œuvre de la TVB : le terme TVB n'est pas satisfaisant mais il désigne une politique. Alors se pose la question de comment passer du statique au dynamique ? On est peu habitué à raisonner en dynamique. Une densité bien pensée implique obligatoirement une perméabilité. La densité doit être pensée en même temps que la perméabilité. On doit pouvoir avancer ensemble sur les deux plans.
- On doit entrer dans une logique de confiance. La culture est centrale et évolutive. Ça signifie que ce qui est impensable à un moment donné, peut devenir possible plus tard... les choses évoluent, la culture aussi. S'il y a une opposition actuellement vis-à-vis de la notion de « sauvage », il se peut que dans cinq ans, la question ne se pose plus.
- Il y a une incertitude sur l'avenir. Même si la notion de « principe de précaution » me gêne parce que c'est une posture défensive et frileuse, elle est nécessaire. Je préfère pourtant la notion empruntée à l'industrie pharmaceutique de « large spectre ». Faire des projets à large spectre est une bonne façon d'intégrer ce futur inconnu et cette dynamique des processus. Cette notion rejoint celle de multiplicité, également nécessaire à la compréhension et à la mise en œuvre de la TVB.



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Marie-Paule de THIERSANT, Présidente de la LPO Rhône-Alpes

Florence FOMBONNE-ROUVIER, Directrice du CAUE de la Savoie

Hôtel de Région, Lyon



Pour cette conclusion « à deux voix », la présidente de la LPO Rhône-Alpes et la directrice du CAUE Savoie prennent la parole tour à tour.

Florence FOMBONNE-ROUVIER remercie la direction de l'environnement du Conseil Régional pour la mise à disposition des locaux pour ce colloque et pour son soutien dans la réalisation de l'étude. La Directrice du CAUE Savoie remercie également la modératrice et les participants.

Marie-Paule de THIERSANT rappelle le fort investissement dans le SRCE de la part de la LPO. Il a ensuite semblé naturel de poursuivre avec la TVB et notamment avec la TVB périurbaine.

Aujourd'hui, « la nature c'est la ville, l'endroit où les gens vivent ». Les zones urbaines et périurbaines sont les lieux à cibler avec la TVB. Il s'agit d'apporter du bien-être aux gens qui y vivent. Il faut connaître et protéger la faune, la flore et les sols de ces espaces. Cela passe par du partage d'expériences (comme ce que l'on a fait aujourd'hui pendant ce colloque), des rencontres, de la connaissance avec les ABC, la réalisation d'enquêtes participatives, l'organisation de soirées thématiques conviviales... Cette connaissance doit aussi aller jusqu'à la formation.

Ce colloque est un début. Il doit être diffusé de manière plus importante auprès des élus et des techniciens. La démarche pourrait se poursuivre sous la forme de mini-colloques décentralisés pour que tout le monde puisse bénéficier du fruit de notre réflexion. Ce qu'on a essayé de mettre en commun aujourd'hui, c'est une réflexion autour de la mise en œuvre de la TVB.

Florence FOMBONNE-ROUVIER ouvre la page des perspectives. Elle adresse ses remerciements pour la confiance accordée au réseau des CAUE ainsi qu'au CBNA, la FRAPNA, la LPO.

Dans la continuité de ce travail, vingt-quatre partenaires se sont engagés à l'échelle régionale. Il y a un COPIL restreint avec les CAUE Haute-Savoie, Savoie et Isère, la LPO Isère et **Céline OUEDRAOGO**, chargée de mission TVB qui assure la coordination technique, administrative et financière de l'action. Les actes du colloque seront diffusés. Un guide référentiel au format « fiche-action » sera mis en œuvre, publié et communiqué au premier semestre 2018. En partenariat avec la région, une formation à destination des élus et des techniciens est prévue en 2018 pour favoriser leur sensibilisation au sujet de la TVB.

Les expérimentations ont mis en évidence l'importance d'établir une relation forte avec les territoires ainsi que la nécessité d'aborder la TVB tôt. Au-delà des deux SRCE Auvergne-Rhône-Alpes, un appui aux territoires sensibilisés est initié. Pour rappel, les CAUE jouent un rôle important pour la sensibilisation et la pédagogie. Ils mènent notamment des actions auprès du public scolaire.

De nombreux éléments de réflexion ont été apportés lors de la plénière et des ateliers aujourd'hui. Espérons que ce colloque ait tenu ses promesses en termes de matière à réflexion pour enrichir le travail de tous les participants.

GLOSSAIRE



ABC : Atlas de Biodiversité Communale

AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin

CVB : Contrat Vert et Bleu

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FNCAUE : Fédération Nationale des CAUE

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PIPA : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEM : Saint-Étienne Métropole

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

TVB : Trame Verte et Bleue

URCAUE : Union Régionale des Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement



Rédaction : Chloé Griot (Azalée, l'écriture sur mesure)

Mise en page : Camille Combes, LPO Isère